

VILLE DE LEFOREST

RAPPORT DE PRESENTATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018

PRESENTATION GENERALE

Le 22 mars, le Conseil municipal débattait des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Le budget primitif, soumis à l'approbation du conseil municipal ce jeudi 12 Avril, confirme les priorités débattues le 22 mars :

Maintien des taux des impôts locaux

Poursuite de notre politique de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public avec obtention de subventions

Continuité du projet « reconstruction de la piscine »

PRÉSENTATION AGRÉGÉE

>>>L'équilibre budgétaire s'établit en dépenses et en recettes à 9 749 296,69 € avec la reprise du résultat 2017.

Section de fonctionnement : 7 100 317,12€

Section d'investissement : 2 648 979,57 €

Recettes de fonctionnement : 7 100 317,12 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont depuis quelques années en baisse : -3,6 % par rapport à 2017,

Baisse des dotations de l'état depuis 2012 de 386 000 €,

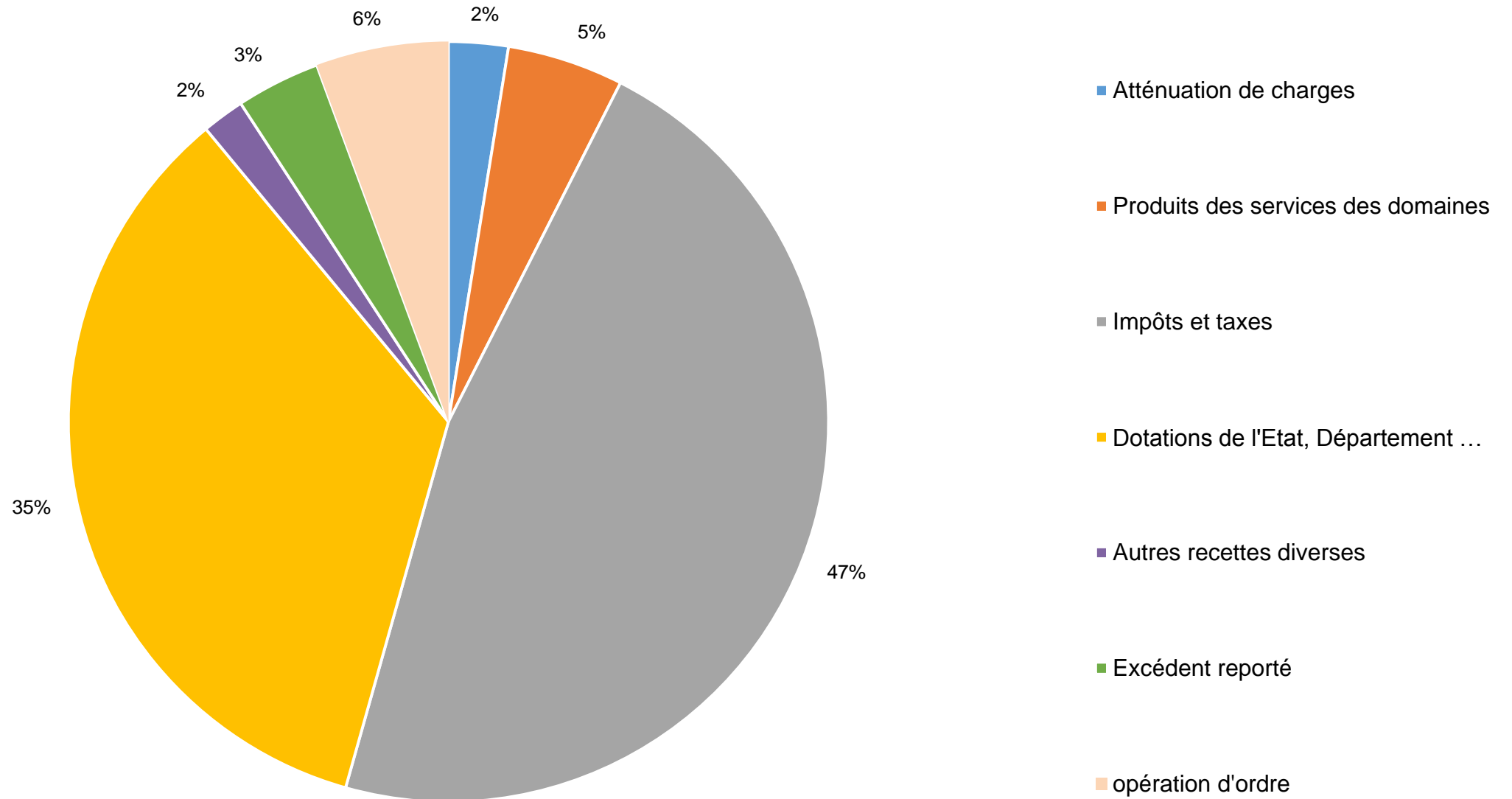
Diminution estimée du FDPTP : -14 % environ ,

Un chapitre 013 en forte baisse : -100 000 €, fin du soutien de l'Etat aux contrats aidés.

Cette baisse des recettes de fonctionnement est comblée grâce au solde de l'excédent de fonctionnement reporté de 253 533,61 €.

- Chapitre 70: produits des services des domaines : 351 084 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 3 328 728,17 €
- Chapitre 74 : dotations participations : 2 458 385 €
- Chapitre 75 : autres produits : 111 000 €
- Chapitre 76 : produits financiers 3 586,34 €
- Chapitre 77 : produits exceptionnels : 14 000€
- Chapitre 013 : Atténuation de charges : 180 000 €
- Opérations d'ordre : 400 000 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT/CHAPITRE



Les dépenses de fonctionnement : 7 100 317,12 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 561 394,12 € , le solde 538 923 € étant constitué par les opérations d'ordre,

elles diminuent de 3,4 % par rapport au budget 2017 conformément à notre objectif de contenir les dépenses courantes,

les charges à caractère général (chapitre 011), estimées au plus juste, restent quasi identiques par rapport au budget 2017, malgré des contrats de maintenance obligatoires de plus en plus nombreux .

Les dépenses de personnel (chapitre 012) diminuent en prévision pour approcher au mieux des réalisations 2017 tout en gardant la même ligne de conduite : contenir les dépenses de personnel, valoriser les compétences de chacun en interne, intégrer les évolutions de carrière, et faire face aux augmentations des cotisations sociales,

Autres charges de gestion courante : (chapitre 65) sa diminution est due à une modification de compte. En effet les subventions exceptionnelles sont payées dorénavant au chapitre 67 – compte 6745. Les subventions de fonctionnement, tant au CCAS qu’aux associations, seront stables par rapport à 2017,

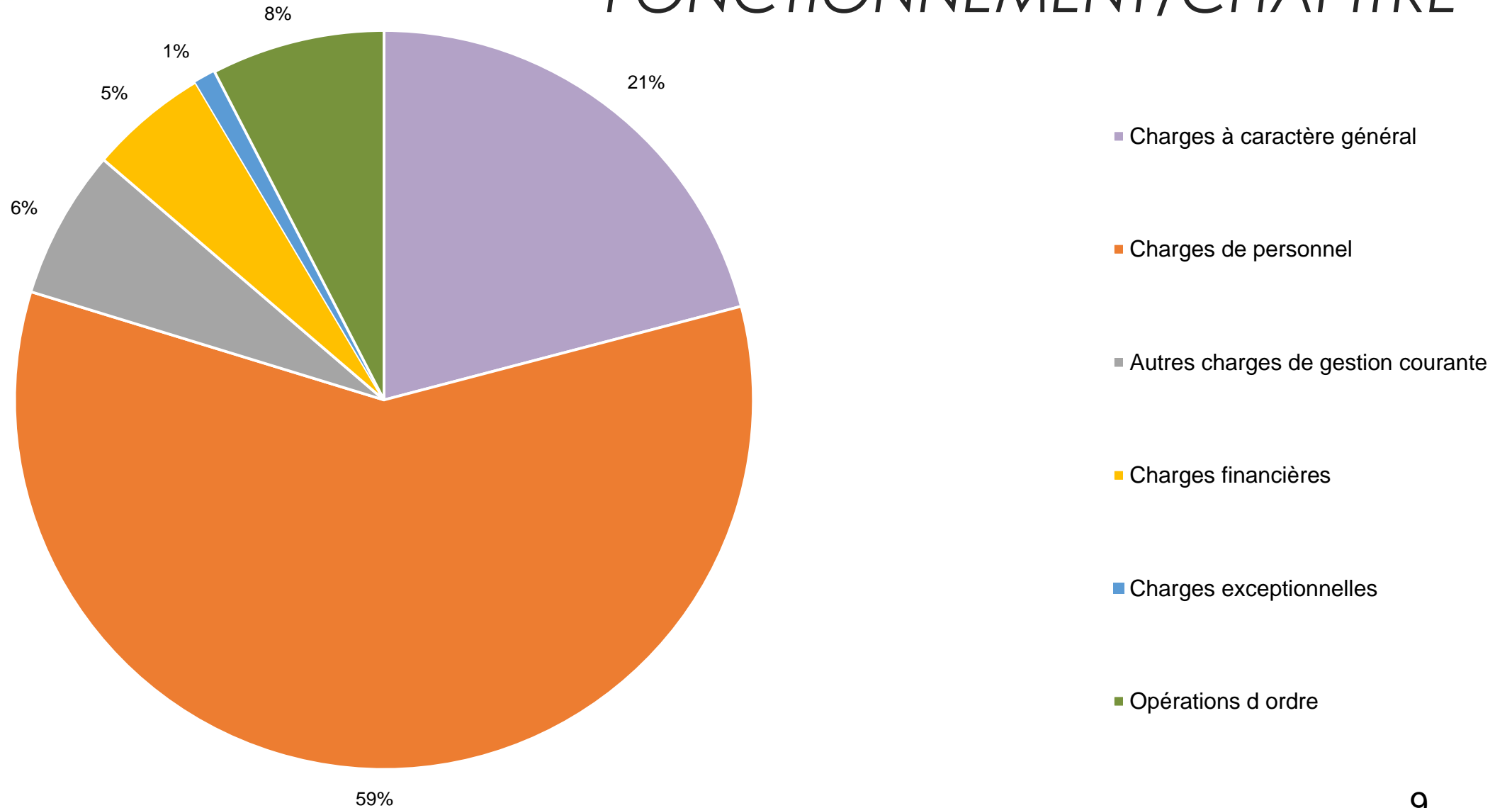
Charges financières : (chapitre 66) les intérêts de la dette diminuent,

Charges exceptionnelles : (chapitre 67) en augmentation suite au changement de compte,

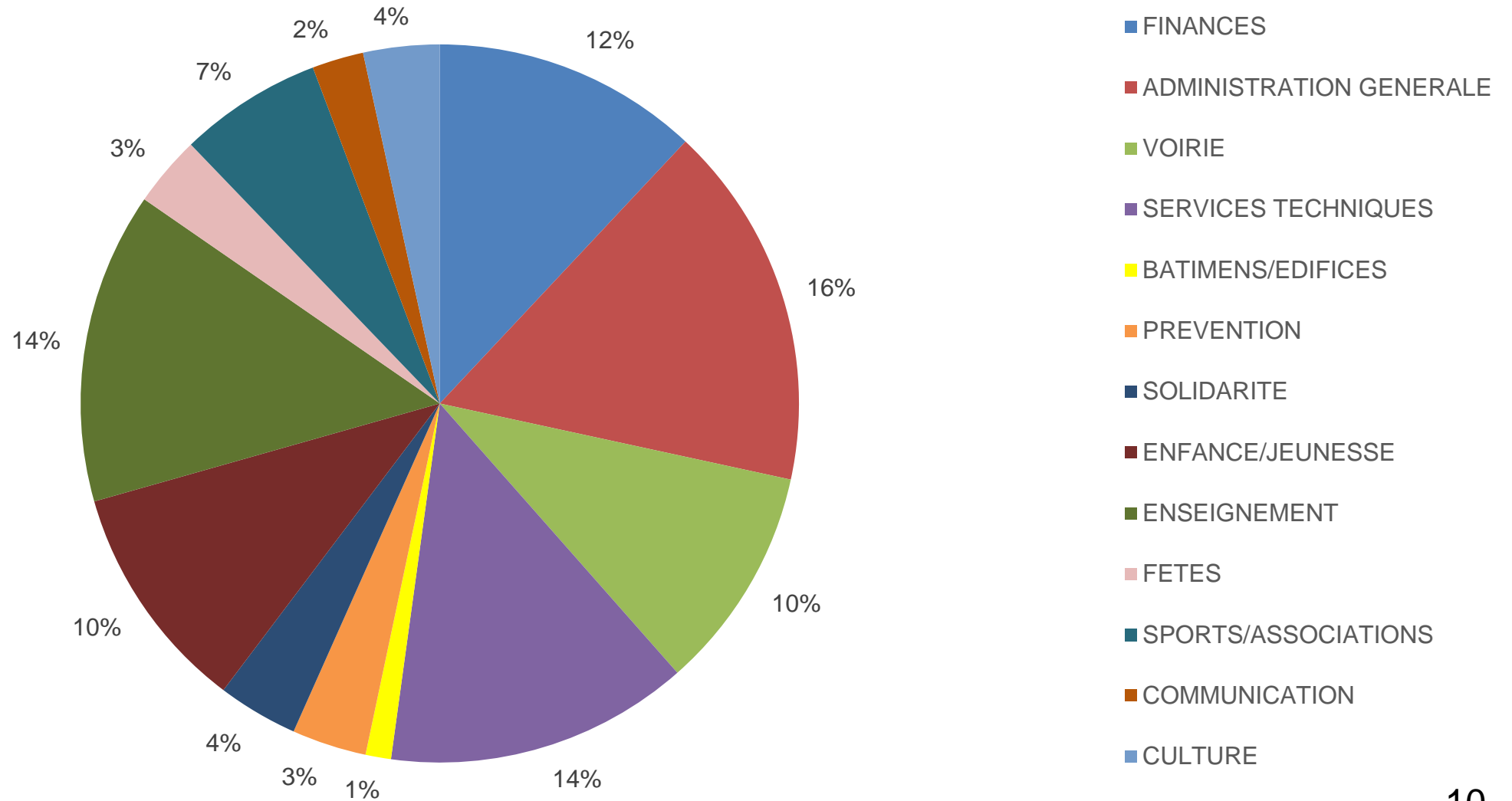
Un virement de section à l’investissement de 260 000 euros.

Cette année encore, l’équilibre du budget est assuré par une gestion rationalisée et optimisée des dépenses

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT/CHAPITRE



Dépenses de fonctionnement par service



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement : 2 648 979,57 €

Les dépenses d'équipement sont en hausse de 27 % par rapport à 2017.

En effet, 271 000 euros de travaux de rénovation énergétique, tel que des changements de toitures, de menuiseries, de chaudières, et d'isolations des combles sont financés à presque 100 %,

la poursuite de l'aménagement de l'espace Laplanche et de la MQO pour 268 244€,

les traditionnels travaux de voiries ,

les échéances à la CAHC pour les travaux rue Basly

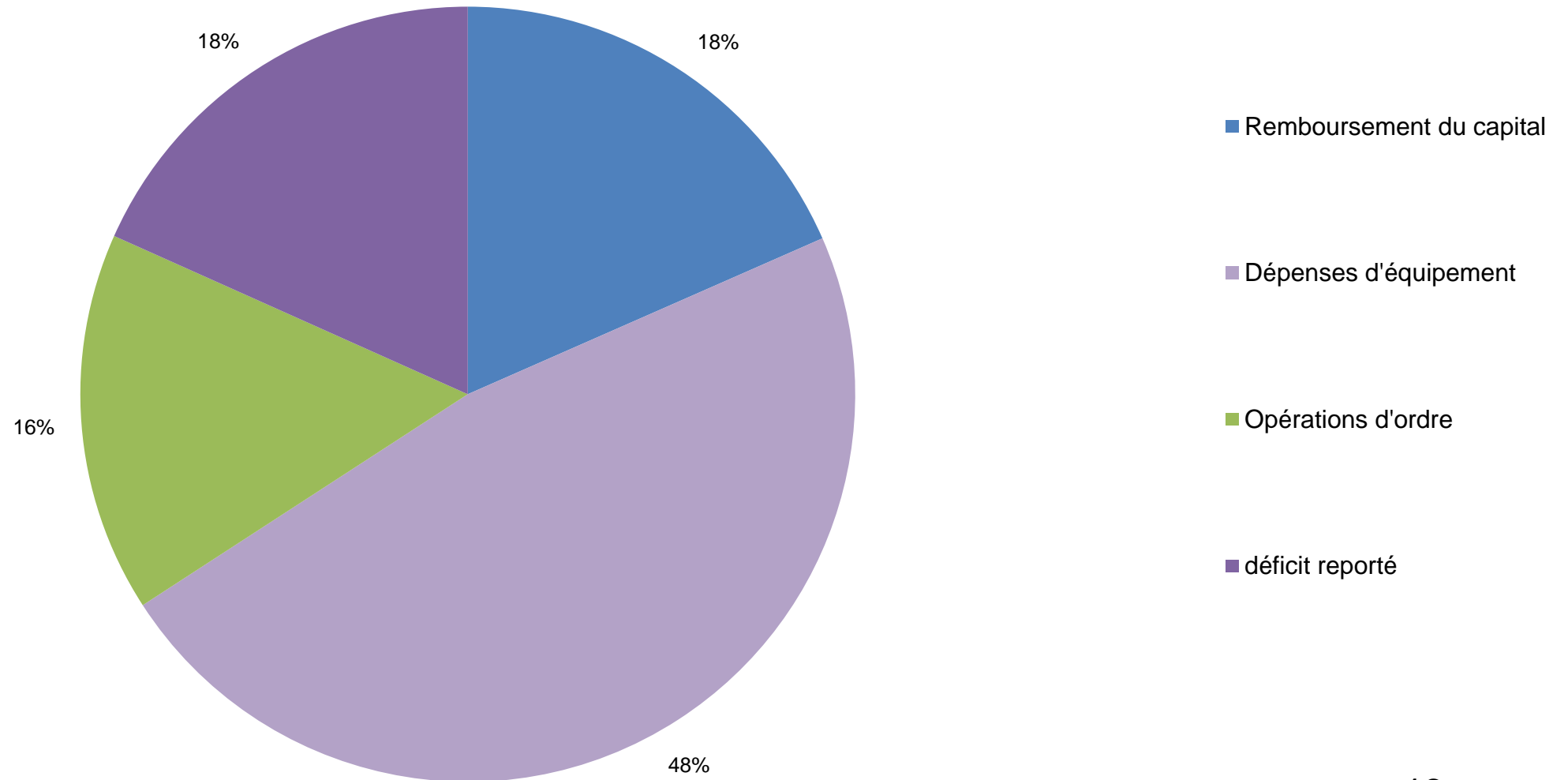
La continuité de la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la piscine

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 1 744 085,32 euros.

Le chapitre 16 : 487 720,15 euros

Des écritures d'ordre d'un montant de 420 000 euros dont 400 000 euros de travaux en régie. Les principaux travaux en régie cette année seront la réhabilitation de l'école Voltaire.

Dépenses d'investissement/chapitre



Les recettes d'investissement : 2 648 979,57 €

Un excédent de fonctionnement capitalisé de 320 000 €,

un FCTVA estimé à 150 000 €,

Un emprunt pour les frais d'étude de la piscine de 200 000 €,

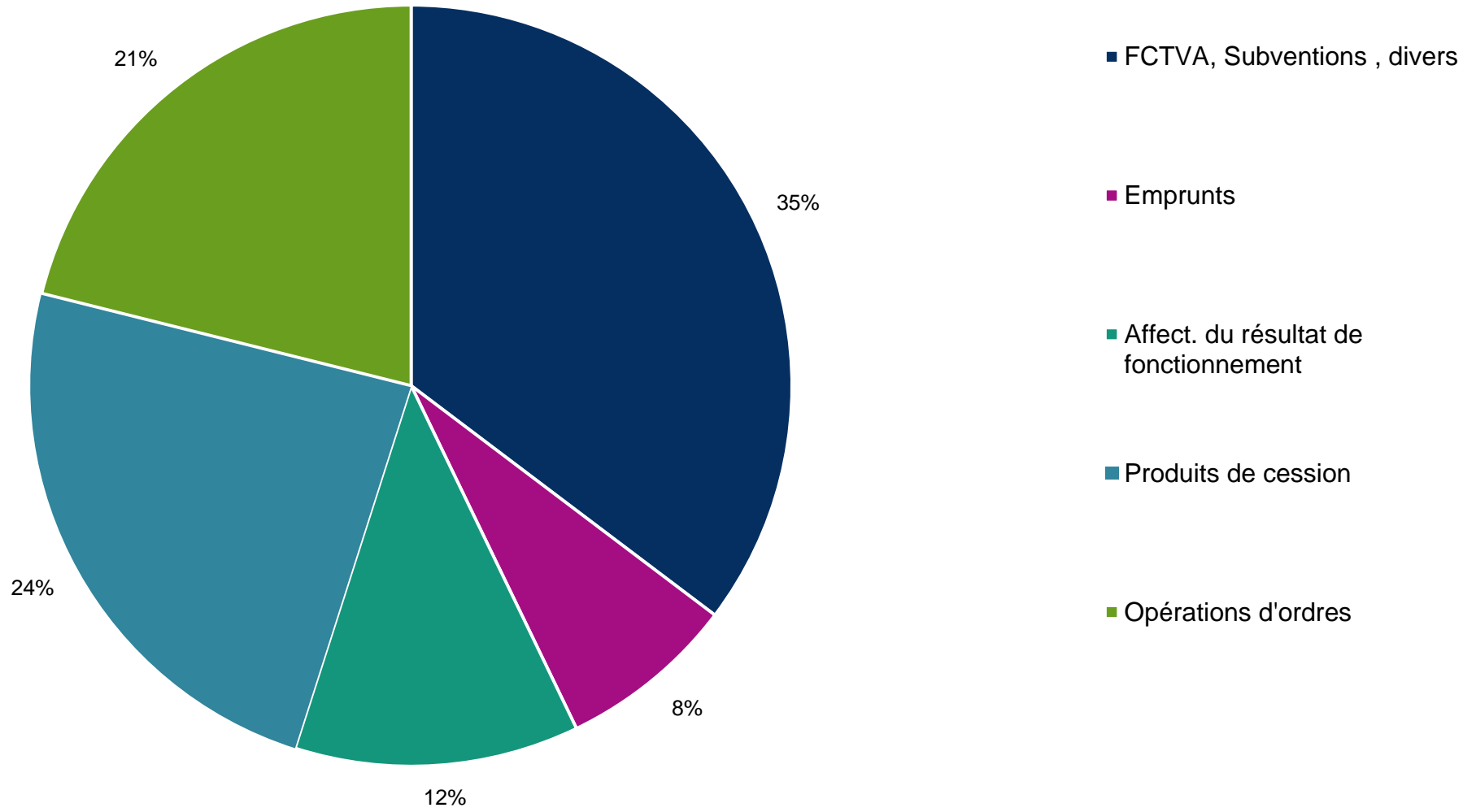
Un virement de la section de fonctionnement de 260 000 €,

65 000 € de taxe d'aménagement,

Des produits de cession pour un montant de 635 000 €,

Des subventions d'équipement en hausse – travaux financés à 100 % ou à 1€

Recettes d'investissement/chapitre



CONCLUSION

Dans un contexte toujours plus contraint par des facteurs quasi exclusivement extérieurs à la collectivité, nous maintenons le cap sur lequel nous nous sommes engagés devant les citoyens :

- Une gestion très rigoureuse, où tous les leviers d'économies sont utilisés,

- Le maintien des taux d'imposition, afin de ne pas utiliser la pression fiscale comme variable d'ajustement

- Le maintien des tarifs

- La recherche active de subventions, qui finance une majorité de nos investissements .